

Première Synthèses

Informations

LE TÉLÉTRAVAIL EN FRANCE : *2 % de salariés le pratiquent à domicile, 5 % de façon nomade*

En France, 2 % des salariés pratiqueraient aujourd'hui le télétravail à domicile, et 5 % le télétravail nomade. Le télétravail est ici défini comme une activité où le salarié fait un usage professionnel intensif de l'informatique, à l'extérieur de son entreprise.

Les « télétravailleurs » sont très qualifiés : la moitié d'entre eux sont des cadres, un tiers d'entre eux exercent une profession intermédiaire. Les hommes ont adopté cette nouvelle pratique de travail plus fréquemment que les femmes. Principaux secteurs utilisateurs : les services aux entreprises, les banques et les assurances. Les télétravailleurs semblent bien insérés dans leur entreprise et l'organisation de leur temps de travail, plus souple que pour les autres salariés, empiète souvent sur la nuit, les samedis et les dimanches.

Le 16 juillet 2002, les partenaires sociaux européens ont signé un accord cadre sur le télétravail dont la déclinaison doit donner lieu à des négociations dans chaque pays. Depuis de nombreuses années, cette nouvelle forme d'activité fait couler beaucoup d'encre dans les médias. Pourtant, sur 22 millions de salariés en France, on estime que seuls 440 000 pourraient être considérés comme des « télétravailleurs à domicile » et 1 100 000 comme des « télétravailleurs nomades », soit respectivement 2 % et 5 % des salariés (tableau 1 et encadré 1).

Chez les non-salariés, 6 % des personnes remplissent les critères ici adoptés pour définir le télétravail à domicile. Peut-on alors les qualifier de « télétravailleurs » ? Sans doute pas, dans la mesure où le domicile se confond souvent avec le lieu de travail habituel pour

nombre de travailleurs indépendants. Quant aux non-salariés qui pratiquent le télétravail nomade, ils seraient environ 4 %.

Ce premier cadrage statistique sur le télétravail a été réalisé à l'occasion du rapport sur le « Télétravail en France » élaboré par le Forum des Droits sur l'Internet. Il s'appuie sur l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'Insee (enquête PCV). À l'intérieur de cette enquête, c'est plus précisément le module réalisé en octobre qui a été utilisé. Il comprend un questionnaire succinct sur les conditions de travail, la localisation de l'activité de travail et l'usage de l'informatique (encadré 2). Le système statistique public ne dispose pas, en fait, d'enquête spécifique pour dénombrer et caractériser les salariés qui pratiquent le télétravail.

Surtout des cadres

Les « télétravailleurs » sont essentiellement des salariés très qualifiés. Qu'ils le pratiquent à domicile ou de façon nomade, près de la moitié d'entre eux sont ingénieurs ou cadres et près d'un tiers exercent une profession intermédiaire. Pratiquement aucun ouvrier et très peu d'employés pratiquent le télétravail (tableau 2). Par contre, 10 % des cadres peuvent être considérés comme des télétravailleurs à domicile (4 % fixes, 6 % alter-

Encadré 1

QU'EST-CE QUE LE TÉLÉTRAVAIL ?

Selon la définition adoptée par le Forum des droits sur l'Internet, le télétravail salarié est « le travail qui s'effectue, dans le cadre d'un contrat de travail, régulièrement à distance de son environnement hiérarchique et de son équipe à l'aide des technologies de l'information » (1). Les télétravailleurs sont donc des utilisateurs intensifs de l'informatique.

On distingue classiquement quatre formes de télétravail :

1. en réseau au sein de l'entreprise dans des locaux distincts ; 2. dans des locaux partagés par plusieurs entreprises ; 3. nomade ; 4. à domicile.

L'enquête utilisée ne permet pas de distinguer les deux premières catégories, sans doute peu nombreuses de toute façon.

« Télétravailleurs » à domicile, « télétravailleurs » nomades

Les « télétravailleurs à domicile » sont des salariés qui déclarent à la fois utiliser intensivement l'informatique et travailler toujours ou souvent à leur domicile. La moitié d'entre eux (soit 1 % des salariés) disent travailler « toujours au même endroit ou presque ». On peut donc supposer qu'il s'agit de leur domicile, et les qualifier de « télétravailleurs fixes à domicile ». L'autre moitié déclare fréquenter plusieurs lieux de travail différents, ce sont les « télétravailleurs alternants à domicile ».

« Les télétravailleurs nomades » sont de grands utilisateurs de l'informatique qui partagent leur temps de travail entre plusieurs lieux, sans travailler beaucoup à leur domicile.

Trois profils de « télétravailleurs »

Les trois formes de télétravail distinguées *a priori* renvoient à des situations assez contrastées, même si le temps de travail et son empiètement sur la vie personnelle sont au cœur des caractéristiques du télétravail.

Le « télétravailleur » alternant à domicile évoque, de par ses caractéristiques, la figure de l'homme cadre et surmené, fortement investi dans son travail, lequel déborde largement sur sa vie personnelle.

Le « télétravailleur » fixe à domicile est moins systématiquement un homme jeune, mais il (elle) est aussi qualifié(e) et a des horaires presque aussi atypiques que l'alternant.

Le « télétravailleur » nomade, lui aussi plutôt jeune et masculin, occupe souvent une fonction spécifique (commerciale ou technique) qui l'astreint à travailler dans les locaux des clients de son entreprise ; mais son travail n'envahit pas autant sa vie que pour les catégories précédentes.

(1) - Forum des droits sur l'Internet, « Le télétravail en France », décembre 2004.

nants), mais seulement 2 % des professions intermédiaires (respectivement 1 % et 1 %), et moins de 1 % des employés. Toutefois, dans la mesure où l'enquête ne permet pas de déterminer le lieu d'utilisation de l'informatique, on surestime sans doute la proportion de cadres exerçant un télétravail. Par ailleurs, 20 % des cadres font du télétravail

nomade, 9 % des professions intermédiaires et 3 % des employés.

Les femmes et les jeunes en retrait

Les femmes sont minoritaires parmi les télétravailleurs : elles représentent 43 % des télétravailleurs fixes à domicile (soit deux

Tableau 1

Le télétravail à partir de l'enquête permanente sur les conditions de vie

	Salariés gros utilisateurs de l'informatique	
	Travaillent toujours ou souvent à leur domicile	Travaillent toujours ou presque sur le même lieu
	Ont plusieurs lieux de travail différents	Télétravailleurs alternants (1%)
Travaillent peu ou jamais à leur domicile	Ont plusieurs lieux de travail différents	Télétravailleurs nomades (5%)

Source : enquêtes PCV 1999-2002; Insee, calculs Dares.

Tableau 2

Le télétravail selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle

Formes de télétravail :	En pourcentage		
	Fixe à domicile	Alternant à domicile	Nomade
Ingénieurs et Cadres	3,7	6,0	20,1
Professions intermédiaires	1,1	1,2	9,0
Employés	0,6	0,3	2,7
Ouvriers	0,0	0,1	0,6
Ensemble	0,9	1,1	5,4
Hommes	1,0	1,7	7,5
Femmes	0,9	0,4	2,8
15 à 24 ans	0,4	0,4	3,7
50 ans et plus	1,4	0,8	4,1

Source : enquêtes PCV 1999-2003; Insee, calculs Dares.

points de moins que leur part dans la population salariée), et seulement 17 % des télétravailleurs alternants et 24 % des travailleurs nomades (tableau 2). La probabilité qu'une femme soit télétravailleuse à domicile ne dépend pas du fait qu'elle ait des enfants, ni de leur nombre éventuel. Ceci semble infirmer l'hypothèse, parfois avancée, selon laquelle les femmes choisiraient le télétravail pour mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Si les jeunes recourent un peu moins fréquemment que leurs aînés au télétravail fixe à domicile, ce n'est pas tant du fait de leur âge que de la moindre proportion de cadres parmi eux.

Pour leur part, les seniors sont moins souvent des « télétravailleurs » nomades que leurs cadets : seulement 4 % des salariés de 50 ans et plus, contre 5 % de l'ensemble des salariés. Cette différence est faible, mais elle est néanmoins significative, toutes choses égales par ailleurs.

Principal secteur utilisateur : les services aux entreprises

Deux secteurs se distinguent par une utilisation plus intensive du télétravail : le secteur financier

(banques et assurances), avec 3 % de télétravailleurs à domicile, surtout fixes, et 9 % de télétravailleurs nomades ; et, surtout, les services aux entreprises, qui comptent 4 % de télétravailleurs à domicile (plutôt alternants) et 16 % de télétravailleurs nomades (tableau 3). Le secteur du bâtiment et des travaux publics, le commerce, les services aux particuliers et les transports sont nettement en retrait car ils emploient proportionnellement beaucoup moins de cadres. L'industrie et l'administration se situent dans la moyenne.

Globalement, le secteur public compte un peu moins de télétravail à domicile, puisque seulement 1 % de ses salariés sont concernés. Il en irait toutefois différemment si on incluait les enseignants parmi les télétravailleurs. Mais, « toutes choses égales par ailleurs », les salariés du public et du privé y recourent de façon comparable, pour le télétravail nomade comme pour le télétravail à domicile.

Des horaires plus souples mais plus longs

Les télétravailleurs ont des horaires plus souples (tableau 4). Ainsi, chez les cadres, 57 % des

télétravailleurs à domicile et 53 % des télétravailleurs nomades déterminent librement leurs horaires de travail, contre 35 % des cadres ordinaires. Cette liberté s'accompagne d'une plus grande flexibilité dans l'organisation et la répartition du temps de travail : les « télétravailleurs » sont beaucoup plus nombreux à signaler travailler la nuit, le samedi ou le dimanche. Les plus concernés sont les « télétravailleurs » alternants à domicile : 20 % d'entre eux déclarent travailler « habituellement » la nuit, « après 22 heures et avant 6 heures », contre 10 % des autres salariés. Alors que 70 % des salariés ordinaires ne travaillent jamais la nuit, c'est le cas de seulement 30 % des télétravailleurs alternants (58 % pour les « nomades » et 60 % pour les « télétravailleurs » fixes à domicile).

29 % des travailleurs alternants déclarent travailler habituellement le samedi et 20 % le dimanche. Ces pratiques sont beaucoup moins répandues parmi l'ensemble des cadres : 11 % d'entre eux travaillent le samedi et 3 % le dimanche.

Le questionnaire ne comporte pas de question directe sur la satisfaction au travail. Néanmoins, 7 à 8 % des télétravailleurs évoquent un risque de démission au cours des

Tableau 3
Le télétravail selon les secteurs d'activité

En pourcentage

Formes de télétravail :	Fixe à domicile	Alternant à domicile	Nomade
Industrie manufacturière	1,0	1,4	6,0
Bâtiment - Travaux publics	0,6	0,2	3,0
Transports -Télécommunications	0,3	0,3	4,6
Commerce	0,0	0,9	3,5
Banques et Assurances	2,9	1,4	9,4
Services aux entreprises	1,9	2,9	15,7
Services aux particuliers	0,9	0,8	1,8
Ensemble	0,9	1,1	5,4

Source : enquêtes PCV 1999-2003; Insee, calculs Dares.

Tableau 4
Quelques caractéristiques du travail et de l'emploi des télétravailleurs

En pourcentage

Formes de télétravail :	Fixe à domicile	Alternant à domicile	Nomade	Tous salariés
Maîtrise des horaires	53	61	33	10
Travail de nuit (occasionnel ou régulier)	39	69	42	30
Travail le week-end (occasionnel ou régulier)	73	79	61	56
Temps partiel	13	7	3	13
Contrat précaire	10	10	7	13
Possibilité de promotion	45	56	56	39
Formation au cours des 12 mois	43	40	47	28
Rencontre avec des collègues hors du travail	51	63	54	52
Risque de démission dans les 12 mois	7	8	7	3

Source : enquêtes PCV 1999-2003; Insee, calculs Dares.

L'APPORT DE L'ENQUÊTE PERMANENTE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES (Enquête PCV)

L'enquête PCV, réalisée par l'Insee, permet d'identifier le télétravail à domicile et le télétravail nomade qui représentent probablement la grande majorité des télétravailleurs. Ainsi, aux États-Unis, le télétravail à domicile, alternant ou fixe, représenterait 84% de l'ensemble du télétravail (1).

Le module d'octobre de cette enquête PCV-Insee interroge 5 500 ménages, où environ 2 500 salariés occupés répondent sur leurs conditions de travail. L'échantillon est renouvelé par moitié chaque année. Pour disposer d'un nombre suffisant d'observations on a « empilé » cinq enquêtes successives : les 2 500 enquêtés de 1999, et les 1 250 entrants de 2000, 2001, 2002 et 2003. Les chiffres ici présentés reposent donc sur un échantillon d'environ 8 500 salariés interrogés entre 1999 et 2003 : il s'agit donc d'une image du télétravail au tournant du siècle, mais pas une année déterminée. Les échantillons annuels sont d'ailleurs trop petits et les évolutions d'une année à l'autre trop faibles pour qu'on puisse commenter ces dernières.

Quatre questions permettent de délimiter une population de « télétravailleurs » :

- Vous arrive-t-il de travailler à domicile ? (1. toujours ou presque ; 2. souvent ; 3. de temps en temps ; 4. rarement ; 5. jamais)
- Travaillez-vous toujours sur le même lieu ? (1. oui, toujours ou presque ; 2. non, vous partagez votre temps entre plusieurs lieux plutôt déterminés ; 3. non, vous avez un lieu de travail de base, mais vous passez la plupart de votre temps de travail ailleurs ; 4. non, vous n'avez aucun lieu de travail déterminé).
- Utilisez-vous dans votre travail un minitel ou un micro-ordinateur ou une machine de traitement de texte ou un terminal relié à un ordinateur ? (1. tous les jours, 2. plusieurs fois par semaine, 3. une fois par semaine, 4. plusieurs fois par mois, 5. une fois par mois, 6. moins d'une fois par mois, 7. ne sait pas la fréquence, 8. jamais ou presque).
- Combien d'heures avez-vous utilisé cet appareil la semaine dernière ?

On retient d'abord les salariés qui utilisent l'informatique tous les jours ou plusieurs fois par semaine, et qui signalent un usage supérieur à cinq heures par semaine. On définit alors trois types statistiques de télétravail parmi ces grands utilisateurs de l'informatique :

- ceux qui travaillent « toujours ou presque » ou « souvent » à leur domicile et qui déclarent travailler « toujours ou presque sur le même lieu », sont réputés « télétravailleurs fixes à domicile » ;
- ceux qui travaillent « toujours ou presque » ou « souvent » à leur domicile mais signalent d'autres lieux de travail sont réputés « télétravailleurs alternants à domicile » ;
- ceux qui ne travaillent pas souvent à leur domicile mais signalent plusieurs lieux de travail sont réputés « télétravailleurs nomades ».

Ces conventions surestiment vraisemblablement le nombre de télétravailleurs. En effet on ne sait pas où les salariés utilisent l'informatique : les nombreux cadres qui emmènent souvent des dossiers à lire à la maison et qui travaillent beaucoup sur ordinateur à leur bureau seront ici comptés à tort parmi les « télétravailleurs alternants à domicile ».

Cette majoration du nombre de télétravailleurs ne concerne pas seulement le télétravail alternant. Le cas des enseignants apparaît à cet égard très particulier : 15% d'entre eux se rangent dans la catégorie du « télétravail fixe à domicile », 6% dans le « télétravail alternant à domicile » et 5% dans le « télétravail nomade ». Les enseignants, en général fortement utilisateurs de l'informatique, consacrent souvent du temps à domicile pour la préparation des cours ou la correction des copies, ou bien enseignent dans plusieurs établissements, sans qu'on puisse parler de « télétravail ». Sans doute quelques uns d'entre eux pratiquent-ils le télé-enseignement, mais rien ne permet de les repérer, et ils sont certainement très minoritaires. Pour cette raison, les enseignants ont été exclus de ce décompte (ce qui réduit de deux points la proportion de salariés répondant aux critères du télétravail définis ci-dessus).

(1) - J. Lisboa, *Étude sur le télétravail en Europe et aux États-Unis juillet 2002*, [http://www.aftt.asso.fr/publi/Etude % 20 T % E 91% E 9 travail.htm](http://www.aftt.asso.fr/publi/Etude%20T%E91%E9%20travail.htm)

douze prochains mois, contre seulement 3 % des salariés ordinaires, un écart significatif uniquement pour les travailleurs nomades (tableau 4).

Une insertion plutôt bonne dans leur emploi

Les télétravailleurs n'apparaissent pas marginaux par rapport à leur entreprise ou à leur collectif de travail. Ils sont plus souvent en

CDI à temps plein ; de même ils sont plus nombreux à avoir reçu une formation au cours des 12 derniers mois, par exemple, 47 % des nomades, contre 28 % des salariés ordinaires (tableau 4). Certes, cela s'explique surtout par le fait que leur niveau élevé de qualification les favorise dans l'accès à la formation, mais pas seulement : le lien résiste à une analyse « toutes choses égales par ailleurs ». Les télétra-

vailleurs déclarent aussi souvent que les salariés ordinaires pouvoir espérer une promotion dans leur entreprise. Ils ne souffrent pas non plus d'un isolement social particulier, au contraire : les télétravailleurs alternants signalent plus souvent (63 %) fréquenter des collègues hors du travail que les autres salariés (52%).

Thomas COUTROT (Dares).

Pour en savoir plus

Empirica SIBIS (2003), Benchmarking work, employment and skills in the information society in Europe and the US, Mars, <http://www.empirica.biz/sibis/>

Spadaro R. (2001), Les Européens et les technologies de l'information et de la communication dans le cadre de l'emploi, rapport EORG, <http://europa.eu.int/comm/employment-social/knowledge-society/eb01-work.pdf>

European Telework (2000), Status report on new ways to work in the information society, <http://www.eto.org.uk/twork/tw00/pdf/tw2000.pdf>

Lemesle R.-M., Marot J.-C. (1994), *Le télétravail*, Que sais-je, PUF.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61 - Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14 - Télécopie : 01.44.38.23.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.